



Confréries de France

Bulletin de liaison et d'Information du Conseil Français des Confréries septembre 2011

Editorial de la Présidente Solange Massenavette

La rentrée est maintenant faite pour tout le monde mais les confréries restent actives toute l'année.

Vous constaterez dans ce nouveau numéro que cette fin d'année est riche en événements.

Dans certaines régions, les confréries sont maintenant demandées pour de nombreuses manifestations et cela prouve qu'elles sont un élément majeur d'une commune, d'un département voire d'une région. Mais c'est vrai que cela demande un long travail d'approche et une présence constante des bénévoles de nos confréries.

Que celles-ci soient remerciées de leur dévouement et de leurs efforts qui sont récompensés.

Pour les autres régions, avec de la patience, cela arrivera peut être un jour ! Ne nous décourageons pas !

Bon trimestre à vous toutes et tous et sachez que le Conseil est à votre disposition.

Avec toute mon amitié

Solange Moreau-Massenavette



L'assemblée générale de 2012 aura lieu, à la demande des confréries normandes, le samedi matin 31 mars 2012, à Mortagne au Perche lors du chapitre de la Confrérie des Chevaliers du Goût Boudin de Mortagne au Perche qui fêtera son 50^{ème} anniversaire. Les confréries du Duché de Normandie ont souhaité associer l'Assemblée Générale à un de leur chapitre.

Confréries de France

8, rue de la Poste 36110 Vineuil

Tél. : 02.54.36.64.08

smberry2@neuf.fr

Directrice publication : Solange Massenavette

IPNS Rédigé, réalisé, envoyé ou tiré par Edmond-Louis Simoneau

elsimoneau@aol.com

Ce bulletin est le votre, nous attendons vos publications, vos articles, vos actions

Ce bulletin vous retrace les activités du Conseil, pour ceux qui n'ont pas eu le loisir d'adhérer ou pour ceux qui ne se sont pas penchés sur ce que le Conseil a réalisé, nous permettons en fin du bulletin de vous parler des acquis qui permettent aux confréries adhérentes de bénéficier d'avantages indéniables.

Au sommaire :

Prochaine AG en première page, les invitations seront dans le bulletin de décembre

Ceuco, les derniers développements

La journée de la gastronomie française **Il est urgent de se faire référencer sur le site www.fete-gastronomie.fr** si vous organisez une manifestation dans ce sens

Cap liberté Seniors Salon Grand public pour les cinquante ans et plus à Lyon, les 18 au 20 novembre 2011, vous pouvez y avoir un stand

Salon de la Gastronomie et des Arts Culinaires
VANNES les 27/28/29 novembre 2011

La Fédération Française de Cuisine Amateur souhaite nous associer à sa prochaine grande manifestation au Stade Français les **25/26 et 27** novembre en mettant à notre disposition des stands gratuits.

Politique viticole à l'intention des confréries bachiques, des sujets suivis par le Conseil Français des Confréries

Un nouveau contrat a été signé avec la Sacem pour obtenir de meilleurs avantages

Prochaine AG

A la demande des confréries normandes, la prochaine Assemblée Générale se tiendra à Mortagne au Perche le samedi 31 mars 2012. Monsieur Alain Gourmanel, délégué de Normandie fera tout pour que cette journée soit un grand moment de confraternité.

L'Assemblée générale se tiendra en préambule au chapitre de la Confrérie des Chevaliers du Goûte Boudin de Mortagne au Perche

La suivante, le premier week-end de mai 2013. Bernard Giraud en a déjà présenté les grandes lignes et elle aura lieu lors du 10^{ème} festival des Confréries de Charleville.

Ceuco

CEUCO Conseil Européen de Confréries Bachiques, Gastronomiques, des Produits Elaborés et des Produits du Terroir

Depuis le dernier bulletin, le Ceuco, par l'intermédiaire de son Ambassadeur Jean-François Pornin, a fait une demande d'adhésion au Conseil Français des Confréries. Il est rappelé que la présidente qui était présente au début et n'a eu aucune réponse à ses nombreux courriers. Le secrétaire :

- confirme également que tous les courriers envoyés au Ceuco n'ont jamais eu de réponse.
- et a rappelé qu'il était indécemment de critiquer le Ceuco et que si certains l'avaient fait, il fallait mettre un terme à ces querelles et vivre en bonne intelligence. En revanche il demande au Ceuco d'éviter de critiquer le Conseil français comme cela se fait par la voix d'ambassadeurs belges qui affirment entre autre que le Conseil a déjà rejoint cet organisme, semant un doute dans l'esprit des confréries qui auraient bien aimé être tenues au courant.

Le secrétaire rappelle le rôle du Ceuco et également la participation des confréries françaises qui ne pourront être plus d'une trentaine et comme le disait un grand maître à un chapitre, seules seront acceptées les « grandes confréries ».

Le débat a été lancé sur le rôle du Ceuco.

Le courrier de l'ambassadeur pour la France Jean François Pornin adressé à la Présidente et à nombres de confréries vous est rapporté ci-dessous :

Le CEUCO souhaite sélectionner des Confréries de Produits connus en Europe - actives/représentatives de leur ville/département/Région.

La proposition d'adhésion au CEUCO passe obligatoirement par les Ambassadeurs, ces derniers jugent en premier lieu de l'acceptation ou du refus du dossier de candidature à présenter au Conseil d'administration du CEUCO qui en final accepte ou non la candidature.

Si, comme je le souhaite ardemment, la Présidente et les Membres du bureau du COFRACO décident de l'adhésion du COFRACO au CEUCO nous, Ambassadeurs, prenons l'engagement que seules Ambassades/Académies/Confréries adhérentes au COFRACO pourront postuler à la candidature au CEUCO.

Ainsi est préservée la "pyramide" et le COFRACO garde "la main".

Comme le prévoient les statuts du COFRACO, s'il y a adhésion au CEUCO je postule pour être le 4^{ème} Vice-Président représentant le COFRACO au CEUCO.

Qu'apporte le CEUCO :

□ Le Conseil Européen de Confréries Bachiques, Gastronomiques, des Produits Elaborés et des Produits du Terroir (CEUCO), créé dans l'année 2005, est constitué en Association Européenne sans buts lucratifs qui sont :

- a) Fomenter et développer les diverses ressources agroalimentaires, en mettant en relief leur extraordinaire qualité, en appellent à leur utilisation et en faisant appel surtout à leur particularité et caractéristiques dans les différents États membres de l'Union Européenne.
- b) Organiser des actions culturelles diversifiées qui aient comme but la promotion des produits agroalimentaires, surtout les actions où l'on puisse présenter une bonne dégustation et utilisation de ces produits, seulement ou comme ingrédients d'une

préparation culinaire.

- c) Promouvoir des initiatives qui mènent à une connaissance et un goût des produits agroalimentaires de l'Union Européenne, en invitant toutes les Confréries et d'autres Associations avec des caractéristiques similaires à être membres du CEUCO, avec le seul but de mettre en relief l'excellence des produits agroalimentaires.
- d) Établir des relations spéciales avec les Institutions Européennes, Ministères de l'Agriculture, Pêche et Alimentation, et aussi les Délégations Régionales de l'Agriculture des divers pays et autres organismes européens qui puissent être en articulation avec le CEUCO.
- d) Maintenir et fortifier les liens avec les Conseils de Régulation de dénomination d'origine et des Indications Géographiques protégées ou autres institutions semblables à tous les États membres.
- f) Organiser des événements du type social, éducatif, culturel, gastronomique et de défense de l'environnement concernant la promotion et l'étude des produits agroalimentaires des états-membres de l'Union Européenne.
- g) Être le point de rencontre de tous les pays européens pour échanger non seulement des cultures oenogastronomiques mais créer aussi un espace de promotion de produits et de localités et de plus, renforcer des liens d'amitié durables en partageant des expériences qui servent d'apprentissage pour tous, d'où le slogan qui se dit au CEUCO : "AMITIE CONFRATERNITE FIDELITE" ou ce qui revient au même, maintenir l'amitié, la fraternité et la fidélité afin de respecter les principes de tous les européens.

Il est précisé que le fait d'adhérer ou non n'est pas du ressort de la Présidente mais doit être décidé par le Conseil d'Administration qui est constitué de tous les délégués titulaires du Conseil. Demande avec texte de J.F Pornin a été faite par mail du 6 juin 2011. Comme d'habitude, les réponses sont assez longues à arriver mais il est vrai qu'il y a matière à réflexion.

A ce jour 3/4 des délégués ont répondu mais aucune majorité ne se détache.

NOUVEAU CONTRAT SACEM

SACEM

Madame Solange MASSENAVETTE
Présidente du CONSEIL FRANCAIS DES
CONFRERIES
8 rue de la Poste 36110 VINEUIL

Objet : LETTRE-ACCORD
- NOUVEAU BARÈME FORFAITAIRE SIMPLIFIÉ
« Repas en musique forfait libératoire »

Madame la Présidente,

Depuis plusieurs années, la Sacem a développé une politique de simplification de ses tarifs et procédures, concrétisée notamment par la mise en oeuvre de « forfaits libératoires ».

Ainsi, pour de nombreuses séances d'économie modeste (de type bals, concerts, repas dansants, banquets, kermesses...) un organisateur peut d'ores et déjà, en une seule démarche (téléphone, courrier, internet), déclarer sa séance, connaître le montant de la redevance d'auteur afférente et s'en acquitter. Cette procédure, instaurée en 1998 et largement étendue par la suite, a rencontré un réel succès.

A partir de ce constat, nous avons décidé de poursuivre dans cette voie en étendant de manière très significative le champ d'application de la forfaitisation des redevances de droits d'auteur.

Aussi, nous avons le plaisir de vous informer qu'une gamme élargie de séances va désormais pouvoir relever de cette procédure simplifiée. S'agissant de votre protocole d'accord, le barème suivant est concerné

Barème « repas dansants et repas spectacles » et « Banquets » : ces tarifications sont désormais réunies, en un seul barème, sous la rubrique générale « repas en musique ». Il est applicable à toutes les séances réunissant un maximum de 200 convives et dont le prix du repas ne dépasse pas 40 €.

Ainsi, ce sont au total, au plan national, quelques dizaines de milliers de séances supplémentaires qui devraient bénéficier de la procédure simplifiée. Nous avons veillé à maintenir un équilibre général dans l'économie des forfaits, en accordant une attention particulière au cas des organisateurs de séances les plus modestes.

Nous avons le plaisir de vous transmettre en annexe le barème correspondant.

Bien entendu, en justifiant de leur adhésion à votre fédération, vos adhérents bénéficieront sur ces forfaits libératoires de la tarification réduite de 12,50 % (figurant sous la colonne TR des grilles ci-jointes).

Nous vous informons que cette réforme entrera en vigueur dans le courant du mois de septembre 2011.

Dans l'immédiat, nous souhaitons requérir de votre part une validation formelle -de ces nouveaux tarifs afin d'engager sans tarder, les premières opérations de communication inhérentes à cette importante réforme.

A cet effet, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un des deux originaux de la présente LETTRE-ACCORD, dûment revêtu de votre signature, précédée des mentions manuscrites « BON POUR ACCORD SUR LES NOUVEAUX BARÈMES FORFAITAIRES » et « LU ET APPROUVÉ ».

Dans les semaines suivant la réception de cette lettre-accord, nous vous adresserons, pour la bonne forme, les documents nécessaires à l'actualisation des termes de notre protocole d'accord.

Comptant sur votre implication à nos côtés, pour l'efficacité de notre partenariat, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de notre considération distinguée.

Fait à Neuilly sur Seine, le2011

NB : les tarifs forfaitaires mentionnés dans le nouveau barème concerne exclusivement les redevances d'auteur perçues par la SACEM au titre de l'utilisation de son répertoire. Ils n'intègrent pas le montant de la rémunération équitable revenant, en cas d'utilisation

DETERMINATION DES FORFAITS

Forfaits TTC par manifestation												
Prix du couvert (service compris)	Nombre											
	Jusqu'à				Jusqu'à 150				usq			
	TG		TR		TG		TR		TG		TR	
	MV	ME	MV	ME	MV	ME	MV	ME	MV	ME	MV	ME
Jusqu'à 15 €	63	75	40	50	94	113	65	75	125	156	85	105
Jusqu'à 22 €	94	113	65	75	169	206	115	140	225	281	155	195
Jusqu'à 30 €	113	138	75	95	219	269	150	185	313	388	215	270
Jusqu'à 40 €	138	169	95	115	275	344	190	240	375	469	260	325

Si la manifestation est organisée à la fois avec de la musique vivante (*orchestre, musiciens, artistes*) et de la musique enregistrée et/ou des programmes audiovisuels, la redevance est calculée proportionnellement à la durée d'utilisation de chaque mode de diffusion.

les diffusions de musique enregistrée au cours d'un repas en musique sans spectacle sont assujetties à la rémunération équitable due à la Spré qui a chargé la Sacem d'en assurer la perception. Les forfaits présentés ci-dessus n'intègrent pas cette rémunération équitable, dont le montant est calculé, jusqu'au 31 janvier 2012, par application du taux de 45,50 % sur le montant hors taxes des droits d'auteur qui vous sont demandés, avec un minimum annuel réduit égal à 45 € pour les manifestations non commerciales.

LEXIQUE

1 DEFINITION DU BUDGET DES DEPENSES

Il est constitué :

– du budget artistique :

salaires / cachets des personnels artistiques,

charges attenantes aux rémunérations susvisées, • frais de déplacement ;

des frais techniques :

frais technico-artistiques (sonorisation, éclairage, décors scéniques, costumes, location d'instruments et/ou de matériel de concert),

frais matériels d'accueil des artistes et du public (relatifs à la structure d'accueil -salles, chapiteaux, champs clos, voies publiques, parquets- ; à la structure scénique -podium, scène- ; à l'accueil du public et à l'aménagement de l'enceinte de la manifestation -chaises, tables, gradins, barrières-) ;

des frais de publicité

+ affiches, tracts, mailings,

médias,

véhicules publicitaires.

2 REDEVANCE FORFAITAIRE MINIMALE

Le montant de la redevance forfaitaire minimale (musique vivante) s'établit ainsi :

TG		TR	
HT	TTC	HT	TTC
50,82E	54,13 €	35,57 €	37,89 €

Validité jusqu'au 31/12/2011

3 ABREVIATIONS

TG (Tarification Générale) : tarification appliquée aux organisateurs ne bénéficiant pas de la réduction de 20 % pour déclaration préalable de la manifestation.

TR (Tarification Réduite) : réduction de 12,5 % réservée aux organisateurs adhérents de la Fédération ayant déclaré préalablement la manifestation.

MV : Musique vivante

ME : Musique enregistrée

Macif

L'assurance avec la Macif évolue.

Les confréries qui ont des activités plus importantes, peuvent bénéficier de polices adaptées à leurs besoins.

Les nouvelles conditions sont sur le site et concernent les confréries qui désireront adhérer à partir du 1^{er} avril 2011 et qui passeront maintenant par le siège à Niort puisque l'accord est national. Donc toutes les confréries de France auront les mêmes conditions et surtout le même tarif.

Pour celles actuellement adhérentes, rien de change mais tous renseignements peuvent être donnés par Solange Massenavette.

Tous les documents de la Macif sont sur le site <http://www.confreries-france.com/> en partie documentation

Le numéro de contrat pour les confréries du Conseil est : 9303 183 S001

Vous trouverez sur le site www.conseil-francais.confreries.org dans la page documentation les avantages que nous accorde la MACIF et les nouvelles modalités

Fête de la gastronomie

Comme la fête de la musique le jour de l'été, la fête de la gastronomie se veut être la fête de nos produits

Nous espérons que les confréries vont s'engager dans cette fête comme une formidable opportunité de mettre en avant toutes les initiatives qui sont menées au jour le jour par tous les membres de nos confréries

Il nous faut mobiliser toutes nos forces vives pour faire en sorte que cette journée soit le reflet de nos actions menées toute l'année

N'hésitez pas à nous faire part de vos idées, vos initiatives, et vos projets afin que nous soyons le relais de toutes vos actions auprès du comité de pilotage.

COMME LE TEMPS PRESSE ET QUE LE DELEGUE EN CHARGE DE CETTE MANIFESTATION NE DONNE PAS SIGNE DE VIE, IL VOUS FAUT VOUS REFERENCER VOUS-MEME SUR LE SITE DE LA JOURNEE AVANT LE 16 SEPTEMBRE 2001 EN ALLANT SUR :

www.fete-gastronomie.fr

C'est URGENTISSIME

Depuis une année nous relançons les confréries par le biais des bulletins, nous envoyons des mails aux délégués. Rien ne bouge

Lors de l'AG au sénat un confrère avait souhaité prendre en charge cette journée mais rien n'en n'est ressorti.

Comme ce message ne semble pas avoir touché toutes les confréries, nous nous permettons de remettre dans ce bulletin le texte paru dans le précédent bulletin

La journée de la gastronomie française

Le secrétaire d'Etat au Tourisme a lancé l'idée d'une journée nationale de la gastronomie française le vendredi 23 septembre

Cette d'une journée nationale de la gastronomie française a pour objectif de mettre à l'honneur le patrimoine de nos terroirs en sensibilisant les français à la richesse, la diversité de ce patrimoine exceptionnel, des différents corps de métier qui oeuvrent en sa faveur.

La question est posée sur l'opportunité de faire une opération nationale ou des opérations locales.

Les confréries ne peuvent pas y être absentes

Si non, comment revendiquer leurs parts au travail UNESCO,

La Fête de la gastronomie française sera au mois de septembre ce que la Fête de la musique est au mois de juin... l'annonce a été faite il y a deux jours : le 23 septembre, premier jour de l'automne, sera désormais dédié aux célébrations de la gastronomie française.

Cette décision fait suite à l'élévation de la gastronomie française au rang de patrimoine immatériel de l'humanité. Politique et tendance, cette reconnaissance de la gastronomie française s'inscrit dans la mode de la culinomania qui agite le monde en général et la France en particulier*.

Cette nouvelle festivité ce voudra avant tout « populaire » et aura pour but de « réunir les Français autour de valeurs d'échange, de partage de convivialité et de plaisir ». La fête a aussi pour but de sensibiliser les consommateurs au choix des produits, la diversité des terroirs, les spécialités régionales. Enfin, différents corps de métiers (restaurateurs, producteurs, viticulteurs, métiers de bouche, arts de la table, écoles et centres d'apprentissage) prendront part aux festivités et seront intégrés au comité de pilotage mis en place avant fin janvier par Frédéric Lefebvre.

La création de cette journée nationale peut avoir un réel intérêt s'il s'agit vraiment d'une initiative porteuse de sens et non une opportunité d'exploiter la mode du retour au gastronomique et à la bonne bouffe. Malgré l'engouement actuel, beaucoup de Français continuent à avoir des pratiques alimentaires déplorables. Sait-on jamais, l'intervention de l'État, la mobilisation de différents corps de métiers compétents et l'accent mis sur l'aspect éducatif auront peut-être un effet bénéfique sur les modes de consommation et redonneront envie de cuisiner à encore plus de nos concitoyens...

La première édition de la fête de la Gastronomie qui aura lieu le 23 septembre sur toute la France se déroulera sur le thème de la terre nourricière.

A l'image de la fête de la Musique, cette manifestation nationale proposera une série d'événements "pour fêter la cuisine, ses produits et les arts de la table". La fête de la Gastronomie aura pour thème "la Terre: de la planète nourricière aux nourritures terrestres. Elle s'articulera autour de plusieurs événements: un "rallye cuisinez" se déroulera comme une chasse au trésor culinaire, la chaîne des "Relais et Châteaux" proposera un menu spécial à prix attractif, les producteurs de safran partageront leur savoir-faire, notamment.

"Des chefs descendront dans la rue pour cuisiner, certains d'entre eux retrouveront à cette occasion leurs racines en retournant cuisiner dans leur région", a ajouté M. Lefebvre. La restauration collective (47.000 établissements) s'est aussi engagée dans cette fête au cours de laquelle elle proposera des déjeuners composés de produits du terroir.

Cette fête sera financée par des partenariats publics-privés.

Un site Internet www.fete-gastronomie.fr a été mis en ligne le 15 juin. Il permettra à l'internaute de trouver tous les événements les proches de chez lui, ou encore de proposer son propre événement

Aux confréries et groupements qui auront participé à cette journée de la gastronomie, merci de nous en faire part.

Diverses manifestations avec le concours du Conseil Français des Confréries

Cap liberté Seniors

Cap liberté Seniors Salon Grand public pour les cinquante ans et plus à
Lyon, 18 au 20 novembre 2011
Espace Double mixte Lyon Villeurbanne

A l'occasion de la 1^{ère} édition les terroirs français vont être à l'honneur.
Quoi de mieux pour les représenter que les nombreuses confréries
régionales !

Une offre exceptionnelle pour les Confréries :

- Votre stand du 18/11 à 14h au 20/11 à 18h fermeture du salon
- La possibilité de faire déguster et vendre vos produits
- 2 invitations à la soirée 'Exposants' le 18 Novembre 2011

Le point d'orgue du salon :

Journée spéciale "Confréries" le Samedi 19 Novembre 2011 (défilé,
intronisations)

Pour participer au salon « Cap Liberté Seniors » merci de nous renvoyer le

« Bon de Commande ».

Pour les informations complémentaires n'hésitez pas à contacter :

Judith Richard – Tél. 06 86 43 59 25 – judith.bldeveloppement@yahoo.fr

www.capliberteseniors.fr

A noter : Bernard Launier (Commissaire du Salon) et Judith sont membres actifs de
la Commanderie du Fromage de Saint Nectaire

Cap Liberté Seniors, le salon des 50 ans et plus ! C'est le rendez-vous du
nouveau style des Seniors et de la réalisation des projets retraite. Ce plan de
communication cible les seniors de 50 à 65 ans venant chercher des idées pour eux
et leurs parents. La communication est centrée sur le contenu du salon avec
notamment le TV Mag, une réunion avec la Presse et des actions ciblées vers des
associations et clubs locaux, des comités d'entreprises et des autocaristes.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Stand d'Exposition "Confrérie" QTE TOTAL TTC

Stand d'exposition de 6m² :

Incluant cloison de fond, moquette, éclairage, 1 table et 2 chaises,

2 invitations à la soirée exposants le 18/11/2011 **250 €**

Options

Module supplémentaire de 6m² Invitations 'Soirée Exposant' supplémentaires **190 €**

Invitations 'Soirée Exposant' supplémentaires **30 € PP**

REPONSE SOUHAITEE AVANT LE 09 SEPTEMBRE 2011

Confrérie

Adresse.....

CP..... Ville

Tél.Email

.....

Nom, prénom et qualité du signataire :

A.....le Cachet de l'Association

Signature précédée par la mention « bon pour accord »

Les règlements sont à effectuer par chèque à l'ordre de : **BL DEVELOPPEMENT**
Ou par virement (***nous vous enverrons notre RIB sur simple demande***)
TOUTE DEMANDE D'ADMISSION NON ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT
NE SERA PAS PRISE EN COMPTE

MANIFESTATION VANNES 27/28/29 NOVEMBRE 2011

Depuis 1995, l'Association SAGA organise à Vannes (56) le salon de la gastronomie et des arts culinaires.

Ce salon accueille chaque année 12.000 visiteurs clients.

L'originalité de ce salon est de mêler les activités commerciales et les animations avec des professionnels, bénéficiant de la présence de plusieurs Meilleurs Ouvriers de France dans son comité d'organisation.

C'est ainsi que cette année encore le Salon sera le cadre pour la 2^{ème} fois des sélections pour la finale nationale du Bocuse d'Or. Par ailleurs des concours destinés aux amateurs sont organisés, cette année sur le thème du sucré.

Des démonstrations des boulangers, des poissonniers et des grands chefs vous dévoileront les trucs et astuces pour lever des filets, réaliser une sauce ou une présentation de plat. Les enfants ne sont pas oubliés avec des ateliers dédiés.

Ce sont près de 120 producteurs qui seront présents, la plupart des vignobles français ainsi que les produits gastronomiques variés : foie gras, épices, huile d'olive, fromages, etc.

Si votre confrérie souhaite être présente durant ces 3 jours à Vannes ou si vous connaissez des producteurs qui seraient intéressés pour venir présenter leurs produits, n'hésitez pas à nous contacter : saga-vannes@wanadoo.fr ou 06 63 42 26 98.

Vous pouvez aussi consulter notre site (en cours d'actualisation pour la nouvelle édition) : www.saga-vannes.fr

Pour les confréries présentes, en tenue, l'espace sera offert sous forme d'une place de marché ; aux producteurs, une modique participation sera demandée.

En espérant vous accueillir bientôt sur les bords du Golfe du Morbihan.

Le Conseil Français partenaire de la Fédération Française de Cuisine Amateur

Le Conseil Français des Confréries est considéré comme affilié à la fédération de même que ses confréries.

Lors de la Finale du Championnat de France de Cuisine Amateur qui se déroulera au Stade de France les 25,26 et 27 novembre.2011, les confréries sont aimablement invitées pour les manifestations gastronomiques qui se tiendront dans les salons du Stade de France

Les stands sont gratuits pour les confréries. Cela se passe les 25/26/27 Novembre de 11h30 à 21h30 (apéritif et cocktail dînatoire offert) et on peut venir les 3 jours ou 2 jours ou 1 jour : présentation de la confrérie, du produit et éventuellement vente. Le Public est surtout attendu les samedi et dimanche

Si vous êtes intéressés, il vous faut contacter le plus vite possible la Présidente Solange Massenavette sur son adresse mail smberry2@neuf.fr; les inscriptions se faisant par son intermédiaire.

La FFCA a pour but de :

- Promouvoir la cuisine et les disciplines qui y sont associées comme un loisir auprès du grand public
- Fédérer tous ceux et celles qui prennent plaisir à cuisiner
- Animer la communauté des passionnés par le développement d'actions et de manifestations culinaires

La FFCA organise :

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CUISINE AMATEUR

- Une compétition partout en France pour identifier les talents culinaires de nos régions
- Une finale à Paris pour féliciter les 3 meilleurs cuisiniers amateurs de France

LE TOUR DE FRANCE DE LA CUISINE

- Des cours de cuisine sur les marchés de Paris, les foires et les salons culinaires en France
- Une rencontre insolite entre les amateurs et des Chefs qui transmettent leur savoir et leurs coups de main

Les Activités de la FFCA

L'ÉDITION

- L'Annuaire des écoles pour amateurs et des blogs de cuisine
- L'Almanach des manifestations culinaires
- Le livre des recettes des Champions de France de Cuisine Amateur

LE SITE INTERNET

- L'actualité de la FFCA : tous ses événements et manifestations
- L'actualité du monde culinaire en général
- Les meilleurs blogs et recettes
- Des jeux et concours pour gagner des cadeaux

LES OPÉRATIONS EN RÉGION

- Un réseau d'une dizaine de présidents et d'ambassadeurs
- Des cours de cuisine et rendez-vous culinaires assurés par ce réseau

ACTIVITES DES GROUPEMENTS, AMBASSADES ET CONFRERIES :

Les groupements ont un rôle important à jouer dans leur région. C'est déjà grâce à leurs actions que les confréries peuvent être reconnues et vues par le public sous un jour différent. Certaines font déjà un travail considérable et je les en félicite et remercie. N'hésitez pas à nous faire parvenir un petit texte sur vos actions et nous les publierons dans un prochain bulletin.

Une opération des Tripaphages à prendre en exemple

Voici quelques infos sur la prestation de la Confrérie des Tripaphages lors du tournage pour M6 <100 pour 100 MAG> portant sur les Produits Tripiers qui s'est déroulée au Lycée Pierre Dubois à Laval fin Février.

Ayant eu nos coordonnées sur notre site internet, la journaliste Sophie, me contacte, me demande si notre Confrérie pourrait participer à un tournage et à une dégustation de produits Tripiers vers un public ado plus précisément.

Avec la complicité des Directrices du Collège Pierre Dubois, nous avons pu faire découvrir à une trentaine de différents abats crus puis cuisinés afin de connaître

leurs réactions. Langue, Rognons, Tripes, Joues, Queues ont donc été travaillés par nos soins.

La plus part de ces élèves découvraient tous ces produits, au visuel, en cru, les réactions furent plutôt défavorables, voir même du dégoût pour certains mais à la dégustation, la majeure partie trouvait ces préparations agréables même bonnes.

Si sur une vingtaine d'élèves si nous avons pu en convaincre que le tiers nous aurons gagnés c'était le but.

Cette émission est passée d'abord en Avril dans l'émission présentée par Estelle Denis

ROLE DES DELEGUES

Il n'est pas inutile de rappeler le rôle des délégués du Conseil
Ces délégués sont les représentants du Conseil dans leur Région et pour les indépendants les représentants des confréries qui n'adhèrent pas à un groupement. A eux de faire des recherches pour demander aux confréries d'adhérer tout d'abord à un groupement et de ce fait au Conseil puisque les groupements ont souhaité adhérer au Conseil avec la totalité de leur membres en échange de quoi aucune confrérie dans une région qui a un groupement qui adhère au conseil ne peut être adhérente au groupe des indépendants et doit passer par le groupement régional

Les délégués doivent participer aux actions du Conseil en les initiant, en les suscitant et surtout à tenir informé le bureau des activités confrérielles dans leur région. C'est l'intermédiaire, l'interface, entre le Conseil et les confréries locales.

Il y a des délégués titulaires qui officient et des délégués remplaçants qui les remplaceraient en cas de démission.

Les délégués représentent le Conseil dans leur région en accord avec la Présidente

Aux délégués de soulager le bureau par leurs activités dans leur Région

Concernant plus particulièrement les Confréries Bachiques,
vous avez les différentes interventions sur les droits de
plantations, sur la politique viticole de la France sur notre site ;
<http://www.confreries-france.com/>

Interventions que suit le Conseil Français des Confréries

Intervention du député Patrice MARTIN-LALANDE au Ministre de l'Agriculture concernant la consommation de vin en France

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les statistiques de consommation de vin en France. Il souhaite savoir, relativement au mode de calcul de la consommation de vin en France, comment sont distinguées les consommations de la population française, des touristes consommant en France et des touristes de passage emportant dans leur pays les produits achetés en France. Il souhaite savoir aussi comment les statistiques sont élaborées ailleurs en Europe, notamment dans les pays comparables en termes de consommation par habitant.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur le mode d'établissement des statistiques de consommation de vin en France et ailleurs en Europe. Les statistiques de consommation de vin en France sont établies par la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI). Elles reposent sur l'enregistrement mensuel des quantités soumises au droit de circulation et représentent la consommation taxée. Les statistiques ne comprennent pas l'autoconsommation, mais correspondent à toutes les ventes en France, y compris des non-résidents (et donc des touristes consommant en France ou emportant du vin à leur retour dans leur pays). Ces achats des non-résidents ont pu se développer après l'instauration du marché unique, notamment par les ressortissants de pays où la consommation de vin est soumise à des droits plus importants. Par ailleurs, la DGDDI réalise un bilan annuel du vin faisant apparaître la consommation apparente. Cette consommation inclut l'autoconsommation. Elle est calculée en diminuant la production du solde du commerce extérieur, de la variation des stocks et autres utilisations que le vin telles que la distillation, la production de jus de raisin, etc. Elle est aujourd'hui proche de la consommation taxée, l'autoconsommation étant devenue assez faible, et inclut par construction les achats des non-résidents. Les autres pays de l'Union européenne sont tenus de réaliser, dans un cadre réglementaire européen le même type de bilan, selon la même méthodologie. Il n'est pas possible par cette source, pas plus que pour la consommation taxée, de faire la part des achats des non-résidents. Les autres sources disponibles s'appuient sur des enquêtes auprès des consommateurs français, mais ne retracent que la partie de leurs achats correspondant à la consommation à domicile. Compte tenu des achats des non-résidents ces calculs de consommation apparente minorent en général la consommation des pays non producteurs, en général les plus taxés, et majorent celle des pays producteurs où la taxation est très faible et l'offre abondante et diversifiée, comme la France. Ces minorations et majorations doivent toutefois rester limitées à une fraction marginale de la consommation de chacun des pays, sauf peut-être pour le Luxembourg où se conjuguent des taxes nulles et la faible étendue du pays. L'indicateur de consommation apparente est particulièrement pertinent en évolution où le biais des achats des non-résidents joue très peu. Il montre de fortes évolutions en tendance avec la croissance de la consommation dans les pays non producteurs tels que le Royaume-Uni, le Danemark ou les Pays-Bas, et sa baisse dans les grands pays producteurs. C'est ainsi qu'en France la consommation apparente en litres par habitant et par an a chuté de 92 à 47 entre 1980 et 2007 et que celle du Danemark est passée sur la même période de 14 à 28.

Patrice Martin-Lalande a reçu du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, un courrier aux parlementaires dans lequel Bruno Le Maire répond aux inquiétudes que suscite la fin programmée du régime des droits de plantation à échéance de 2015.

Rappelant qu'il se bat depuis 2 ans pour « *convaincre nos partenaires européens de la nécessité de nous doter de mécanismes de régulation renforcés des marchés agricoles* », le ministre de l'Agriculture réaffirme qu'il « *n'accepte pas* » la perspective de la suppression des droits de plantation.

C'est d'ailleurs le sens du courrier conjoint envoyé mi-avril par Bruno Le Maire avec ses homologues allemand, autrichien, italien, portugais, luxembourgeois, roumain, hongrois et chypriote, au commissaire européen à l'Agriculture, M. Dacian Colos, et dans lequel les 9 ministres de l'Agriculture rappellent que leurs pays respectifs sont favorables au « *maintien au-delà de 2015 d'un encadrement des droits de plantation au niveau de l'ensemble des pays de l'Union européenne et pour l'ensemble des catégories de vins* ».

Droits de Plantations

Le Député du Loir et Cher, Patrice Martin-Lalande a participé le 4 mai à une importante réunion du [groupe d'études sur la viticulture de l'Assemblée nationale](#) – dont il est un membre actif – pour le maintien des droits de plantation viticole.

Patrice Martin-Lalande s'est félicité avec ses collègues du résultat obtenu par le [ministre de l'Agriculture](#) Bruno Le Maire: 9 ministres de l'Agriculture ont en effet exprimé officiellement au [commissaire européen à l'Agriculture](#) la volonté de leurs pays de maintenir, au-delà de 2015, un encadrement des droits de plantation au niveau de l'ensemble des pays de l'Union européenne et pour l'ensemble des catégories de vins.

Cette importante première mobilisation ne suffit cependant pas à donner la majorité qualifiée nécessaire pour une décision européenne. Il faut donc continuer de mobiliser les autres pays européens et notamment l'Espagne.

Pour montrer publiquement le soutien unanime du Parlement français en faveur du maintien des droits de plantation, les députés ont décidé de faire cosigner sur tous les bancs de l'Assemblée nationale, et de déposer, une « proposition de résolution européenne » pour le maintien des droits de plantation identique à celle votée à l'unanimité au Sénat.

Voir intégralité du document sur le site du Conseil Français des Confréries www.conseil-francais.confreries.org

Maladie de la vigne

Autre communication du Député du loir et cher concernant la maladie du Bois de la Vigne

Patrice MARTIN-LALANDE vient de faire de nouvelles interventions auprès du Gouvernement pour accélérer la recherche contre les « maladies du bois » de la vigne.

Il est intervenu à la fois sous la forme d'un courrier personnel au ministre de l'Agriculture et d'une question écrite publiée au *Journal Officiel*.

Voir intégralité du document sur le site du Conseil Français des Confréries www.conseil-francais.confreries.org

Pour ceux qui souhaiteraient nous rejoindre

Le Conseil est ouvert à toutes les confréries qui œuvrent pour défendre notre patrimoine gastronomique et culturel

Le Conseil Français des Confréries regroupe et fédère toutes les confréries qui ont pour objectif :

- la défense et la promotion des produits régionaux, fermiers, artisanaux, de qualité, au sens général du produit
- la promotion des filières alimentaires de qualité, le soutien des professionnels de l'alimentation
- la protection des traditions, coutumes et rites culturels, historiques, gastronomiques et touristiques...
- la promotion et le développement des activités liées aux « Arts de la table ».
- Apporter aux confréries et aux organismes réunissant des Confréries une assistance scientifique, technique et de conseil dans le domaine de l'agroalimentaire leur permettant la mise en place et la réalisation de programmes de promotion.

Le Conseil Français des Confréries a pour objet de coordonner et promouvoir les actions entreprises par les différentes associations membres, d'assurer leur représentativité nationale.

Pas d'exclusive tant qu'il s'agit de la sauvegarde de notre patrimoine.

Le Conseil Français des Confréries existe depuis cinq ans. Son but : fédérer les confréries et les aider à se faire connaître et à vivre. Nous demandons une cotisation symbolique de 17€ qui est rapidement compensée par les avancées que nous avons obtenues.

Pourquoi devons nous participer au Conseil Français des Confréries ?

Tout simplement pour être plus fort ensemble, pour montrer que nous avons notre place dans l'économie actuelle.

Ensemble nous pouvons négocier pour vous des avancées certes minimales mais significatives comme la réduction sur la Sacem, une assurance Macif très performante pour un prix non moins performant, les mini sites, le livre d'or, un site pour les confréries de France et d'ailleurs.

Nous rejoindre pour bénéficier de nos listes d'adresses et de la liste officielle des chapitres mises à jour quotidiennement

Ensemble nous pouvons intervenir pour que les confréries soient reconnues patrimoine mondial de l'Unesco dans le cadre de la gastronomie française. Seul nous ne l'aurions pu.

Nous sommes aussi ensemble, car nous sommes des femmes et des hommes heureux de vivre, des épicuriens qui aimons partager les excellents produits de nos terroirs, les plaisirs de la gastronomie dans le sérieux et dans la bonne humeur, et aussi dans l'amitié.



Conseil Français des Confréries

Fédération Officielle

Merci de nous fournir tous ces renseignements une bonne fois pour toute avant votre adhésion

NOM EXACT DE LA CONFRERIE

Région.....

Faites-vous partie d'un groupement ou ambassade régionale

Nom du Grand Maître :

Adresse du Grand Maître

Tél.

Fax.

Port.

Eventuellement autre adresse pour le courrier

Indispensable : Adresse e-mail, d'une personne de la Confrérie

.....@.....

Site Internet de la Confrérie (s'il y a)

Date de création :

Créneau du chapitre s'il est fixe, sinon date du prochain chapitre

Buts de la confrérie (à joindre sur une autre feuille si nécessaire)

Lieu du dépôt des statuts Préfecture

Mentions légales à prendre connaissance et à signer pour adhérer au Conseil

Je certifie avoir pris connaissance du fait que

Adhérent du Conseil Français des confréries je m'engage à reconnaître et à respecter les statuts tels qu'ils sont. D'autre part je prends connaissance que :

"Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association et au site du Conseil. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association à l'adresse en tête, dans les règles de la CNIL."

La liste des confréries adhérentes au Conseil et les renseignements figurant sur cette fiche pourront être envoyés aux membres du Conseil ou figurer dans notre site

Fait à

le

Le Grand Maître

MERCI DE NOUS JOINDRE UNE PHOTO
POUR METTRE DANS LE SITE DU CONSEIL
LA COTISATION 2011 EST DE 17€